



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
LOIRE-ATLANTIQUE
VENDEE

EFFECTIFS, REORGS, OBJECTIFS... LES DERIVES DE LA DR

Les réorganisations des secteurs sont réparties de plus belles. La Poste applique unilatéralement des **normes de productivité** que la **CFDT conteste régulièrement**. Elles ne représentent en rien la réalité du travail exercé en bureau.

Tous les 2 ans les secteurs subissent une baisse du nombre de positions de travail.

La baisse du nombre de clients dans les bureaux est réelle mais la CFDT demande que l'évolution du travail des agents en bureaux de poste soit reconnue pour tous : les chargés de clientèle, les cobra ainsi que les managers. **Le travail est plus pointu, plus complexe car basé en priorité sur le commercial avec des opérations longues et des objectifs démesurés.**

CONTENIR LA SURCHARGE DE TRAVAIL



QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Les projets de **réorganisations** sont présentés en CHSCT et Comité Technique. Lors de ces instances, les représentants du personnel **CFDT alertent** à chaque fois la DR sur les conditions de travail des agents aggravées par ces normes de productivité. **La DR ne prend pas en compte les avis des représentants du personnel et imposent la mise en place de ces réorganisations à leur sauce.**

Mais ce n'est pas tout ! Une fois ces réorganisations mises en place, **la DR ne les respecte pas.** Quelques exemples :

- **Appels à candidature** lancé trop tardivement pour remplacer un agent qui part.
- **Demandes de remplacement** pour un agent en arrêt maladie non honorées.
- **Alternants** qui occupent des positions de travail seuls et à plein temps, même sur leur deuxième année, qui devrait être une année d'accompagnement des cobra
- **Secteurs laissés en sous-effectifs** sur des durées de plus en plus longues.

Syndicat Communication Conseil Culture Loire-Atlantique Vendée (S3C 44-85)
9 place de la Gare de l'Etat – Case Postale n°9 – 44276 Nantes Cedex 2
tél. : 06 32 25 39 55 - mail : cfdt.3c4485@wanadoo.fr



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Et que dire des objectifs :

- A l'inverse des positions de travail, ils sont **en augmentation constante**.
- Ils sont **calculés sur la base d'un effectif complet qui n'existe quasiment jamais**.
- Ils **ne sont pas ajustés à l'effectif réel du secteur**.
- Ils sont donc **irréalisables**.
- Ils sont basés sur **du matériel informatique qui fonctionne à 100%**, ce qui n'est jamais le cas.

Pour la CFDT, cette stratégie est intolérable ! La DR respecte de moins en moins le code de travail qui dit :

Conformément à l'article L4121-1 du code du travail, l'employeur prend les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1-des actions de prévention des risques professionnels.

2-des actions de formation et d'information.

3-la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.



Les agents n'ont plus la capacité de faire leur métier dans de bonnes conditions. Leur santé est de plus en plus mise à mal, la démotivation de bon nombre d'entre eux est indéniable et rajoute des départs supplémentaires.

La CFDT prendra toutes les mesures possibles pour endiguer toutes ces attaques à vos conditions de travail. Pour cela, nous avons besoin de votre vécu ; nous remontrons anonymement les situations à la DR. N'hésitez pas à solliciter la CFDT et ses représentants pour dénoncer cette logique du faire toujours plus en objectifs avec moins de personnel.